



Particulier employeur en EHPAD

Par **Virgile1**, le **31/12/2024** à **19:07**

Bonjour,

L'installation d'un particulier employeur en EHPAD constitue un motif de rupture du contrat de travail avec son salarié.

Toutefois, si le particulier employeur souhaite le maintien de l'activité de son salarié, à un temps hebdomadaire réduit (toujours au titre de l'aide à domicile et à la personne : ménage, compagnie, soin, courses...), convient-il :

- 1) De proposer un avenant au contrat de travail, avec réduction de la durée de travail ;
- 2) De proposer un licenciement, puis de reemployer ledit salarié via un nouveau contrat de travail.

Merci

Par **Isadore**, le **01/01/2025** à **09:15**

Bonjour,

Il faut proposer un avenant au salarié.